



2022
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION
URBAINE DU VALENCIENNOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

SOMMAIRE

04 MISSION

GOUVERNANCE 05

7 GESTION
OPÉRATIONNELLE

8 LES MOBILITÉS

LA COHÉSION 23
DU TERRITOIRE - URBANISME

28 RÉSULTATS
FINANCIERS

EDITO



AU SIMOUV, UNE ANNÉE 2022 PLEINE DE PROMESSES ET ENGAGEMENTS

Suite à une année 2021, marquée notamment par la gestion de la crise post COVID et aux réflexions autour de la transition énergétique des bus, l'année 2022 voit la concrétisation des promesses prises au début du mandat tant sur les mobilités que la politique d'aménagement du territoire.

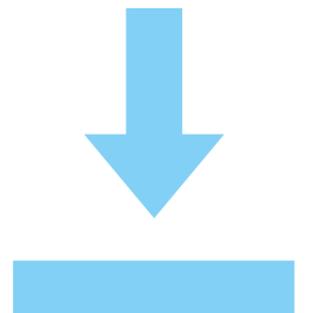
En parcourant ce rapport d'activité, vous pourrez ainsi découvrir les différentes missions du SIMOUV mais également les nombreux temps forts qui ont marqués cette année 2022, notamment le lancement simultané des procédures de révision des deux documents de planification territoriale, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan de Déplacements Urbains, la mise en œuvre de programme de travaux en faveur du développement des mobilités douces et partagées comme la réalisation d'aires de covoiturage, Mobi-Mix...

En outre, au cœur de l'été, le 11 juillet 2022, une nouvelle convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes a été conclue.

La fin de l'année a été consacrée à la réception de la station de recharge publique et privée au bioGNV, au dépôt de Saint-Saulve, ainsi que la désignation du concessionnaire en charge de son exploitation.

Bonne lecture.

Guy MARCHANT
Président du SIMOUV



MISSION

Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) est issu de la fusion entre le Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES) et le Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV). Cette fusion s'est faite le 1^{er} juin 2014. Aujourd'hui, le SIMOUV constitue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le Valenciennois, et assure l'animation et le pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce syndicat mixte, qui regroupe les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et de la Porte du Hainaut (CAPH), a dans son périmètre un total de 81 communes. Ses compétences concernent plus précisément l'étude, l'organisation et l'exploitation des transports urbains du Valenciennois. Mais aussi la réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants, l'approbation, le suivi, l'accompagnement et la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), ainsi que l'approbation, le suivi, la modification et la révision du SCoT.



GOUVERNANCE

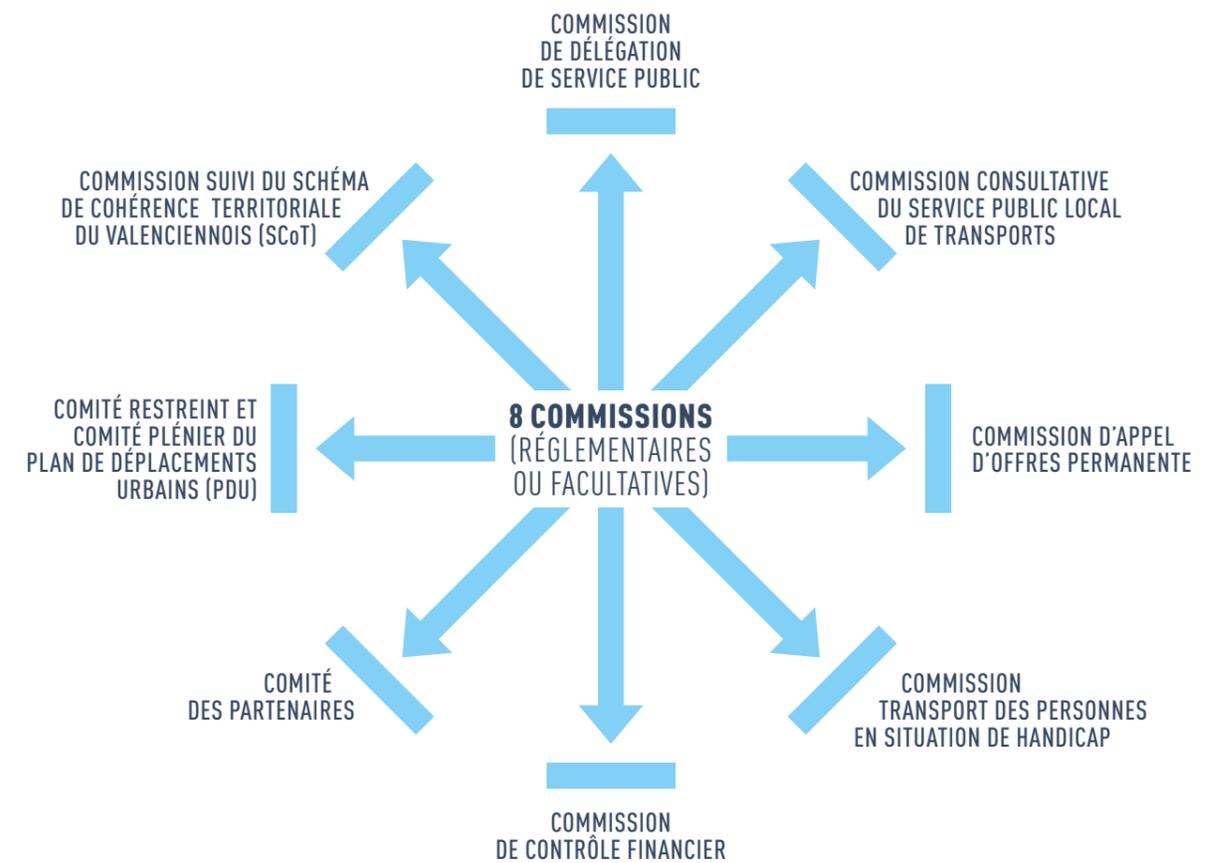
UNE GOUVERNANCE AVEC DES MISSIONS BIEN RÉPARTIES

Le bureau exécutif est composé de 13 Vice-Présidents et du Président. C'est lui qui adopte les délibérations entrant dans le champ des compétences déléguées par le comité syndical.

À noter que c'est également le bureau exécutif qui prépare l'ordre du jour des délibérations proposées à l'examen

du comité syndical. Ce dernier fixe, à l'échelle du ressort territorial, les axes de la politique de mobilité et les orientations des documents de planification portés par le SIMOUV. Il est composé de délégués syndicaux (46 titulaires et 24 suppléants) désignés par les deux communautés d'agglomération membres.

L'assemblée délibérante détermine notamment les orientations stratégiques, vote le budget, les programmes d'investissement... Cette assemblée est réunie sur convocation du président qui fixe l'ordre du jour. Les délibérations adoptées viennent matérialiser les choix stratégiques.





UNE NOUVELLE COMMISSION : LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Prévue par les dispositions de l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de contrôle financier a été instituée par délibération du comité syndical du 13 décembre 2022, suite à une observation émise par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France.

Dans la mesure notamment, où le service public des transports urbains du Valenciennois fait l'objet d'une délégation par voie de convention, il était nécessaire de créer cette instance. Son rôle sera d'examiner chaque année les comptes détaillés des opérations fournies par le délégataire de service public, et d'établir les rapports de contrôle correspondants. Cette nouvelle commission est composée du président et de deux délégués syndicaux. Elle se réunit préalablement à la commission consultative du service public local de transport. Son rôle est de lui apporter l'ensemble des informations financières nécessaires au contrôle de la qualité de l'exécution du service public de transports urbains du Valenciennois.

Sa première réunion aura lieu au cours de l'année 2023, faisant suite à la communication du rapport du délégataire pour l'exercice 2022.

Dans le cadre de son contrôle de la gestion du SIMOUV pour la période 2018-2022, la Chambre régionale des Comptes Hauts-de-France a émis dès le 29 novembre 2022, au travers de son rapport provisoire, des observations destinées à améliorer la régularité (rappels au droit) et la performance (recommandations) de l'exercice des compétences ainsi que du pilotage financier correspondant. Afin de prendre en compte ces remarques, le Syndicat a donc adopté un certain nombre de mesures au titre desquelles notamment l'institution de la Commission de Contrôle Financier par délibération du Comité Syndical du 13 décembre 2022.

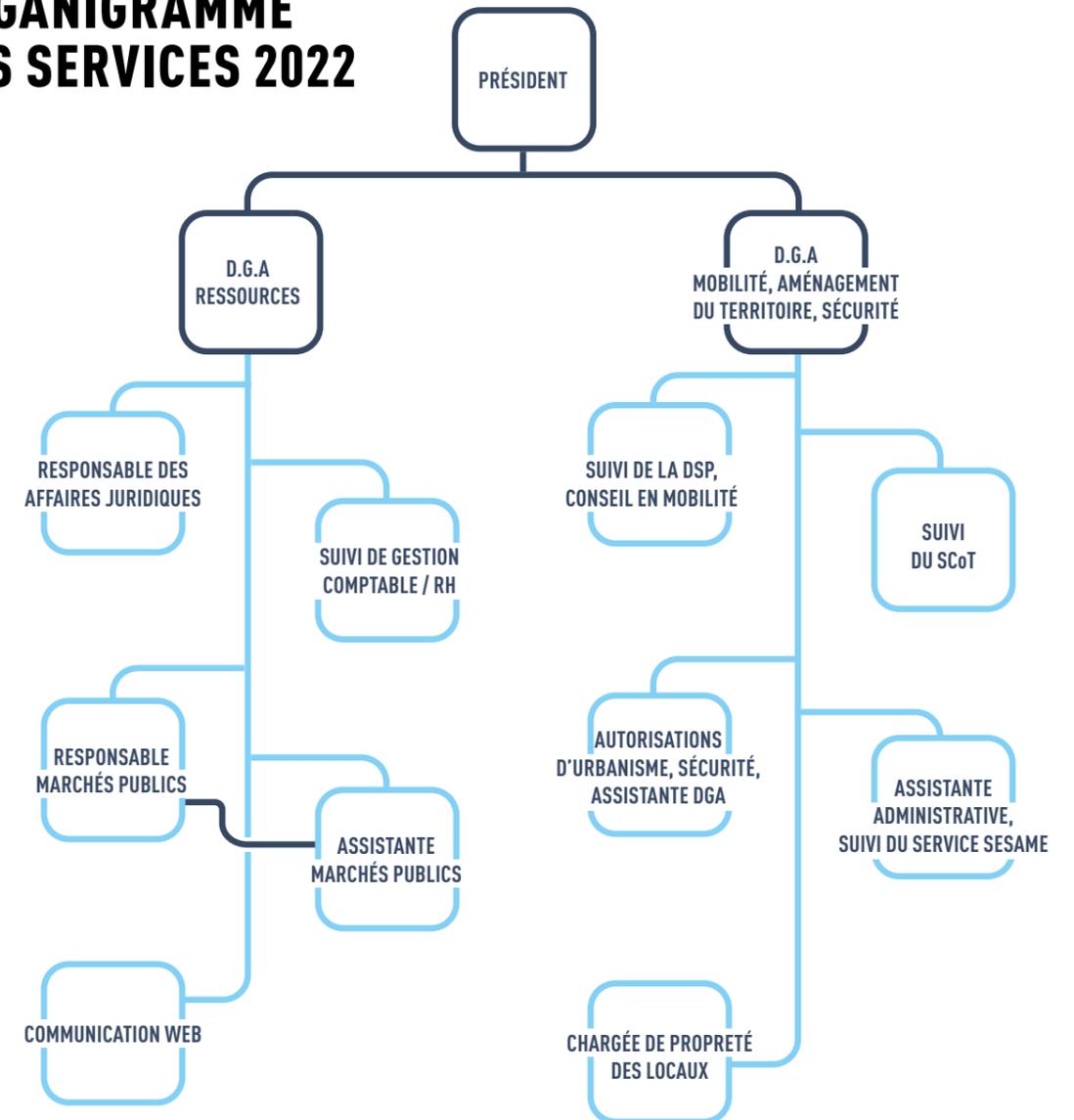
L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

- > 6 réunions du comité syndical et 35 délibérations votées
- > 5 réunions du bureau exécutif et 12 délibérations adoptées
- > 50 décisions du président prises sur délégation de l'assemblée délibérante



GESTION OPÉRATIONNELLE

ORGANIGRAMME DES SERVICES 2022



LES MOBILITÉS

GESTION DÉLÉGUÉE DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS DU VALENCIENNOIS

KEOLIS REMPORTE L'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions d'une convention établie le 17 décembre 2015, il a été convenu que le réseau de transports urbains du Valenciennois fasse l'objet d'une exploitation par la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut (CTVH), filiale locale de la société RATP Développement, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Soit une fin contractuelle fixée au 31 décembre 2022.

Afin d'anticiper cette échéance, les élus du SIMOUV et de la commission consultative du service public local de transports ont décidé, dès la fin de l'année 2020, d'approuver le lancement d'une

procédure visant à mettre en œuvre une nouvelle convention de délégation pour les années 2023 à 2029. Dans ce cadre, un avis d'appel public à candidature a été transmis sur différents supports de publication dès le 29 janvier 2021 pour réceptionner les candidatures (mars 2021), puis les propositions (novembre 2021) des sociétés admises à présenter une offre, au nombre de quatre : les sociétés Keolis, Azienda Trasporti Milanesi SPA, RATP Développement et Transdev SA.

De nombreux échanges écrits et auditions établis avec le SIMOUV entre février et mai 2022, ont permis de

dialoguer sur la teneur des propositions de ces sociétés, de préciser certains points, et de les amener à optimiser leurs réponses. Après analyse des offres finales, le comité syndical du SIMOUV, réuni le 11 juillet 2022, a décidé, pour les années 2023 à 2029, d'attribuer pour un montant total de 400 925 921 d'euros HT la convention de délégation du service public des transports urbains du Valenciennois à la société Keolis, dont le siège social est situé au 20, rue Le Peletier, à Paris, et plus précisément à sa filiale de transport dédiée Keolis Hainaut Valenciennois (KHV).



Qu'est-ce qu'une convention de délégation de service public ?

Définie par l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique, « une convention de délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public (l'autorité délégante) concède la gestion d'un service public, dont elle a la responsabilité, à un opérateur économique public ou privé (le délégataire), à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service.

En contrepartie cet opérateur dispose, soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix ».

LES MISSIONS DÉVOLUES À KHV

La filiale valenciennoise de Keolis aura pour mission principale d'exploiter l'ensemble des services définis par le SIMOUV. Sont évoqués ici les deux lignes de tramway, autobus assurés en propre, services sous-traités à des transporteurs tiers, services à la demande, service de transport pour les personnes en situation de handicap, navettes de centre-ville, parkings-relais ou encore vélos en libre-service.

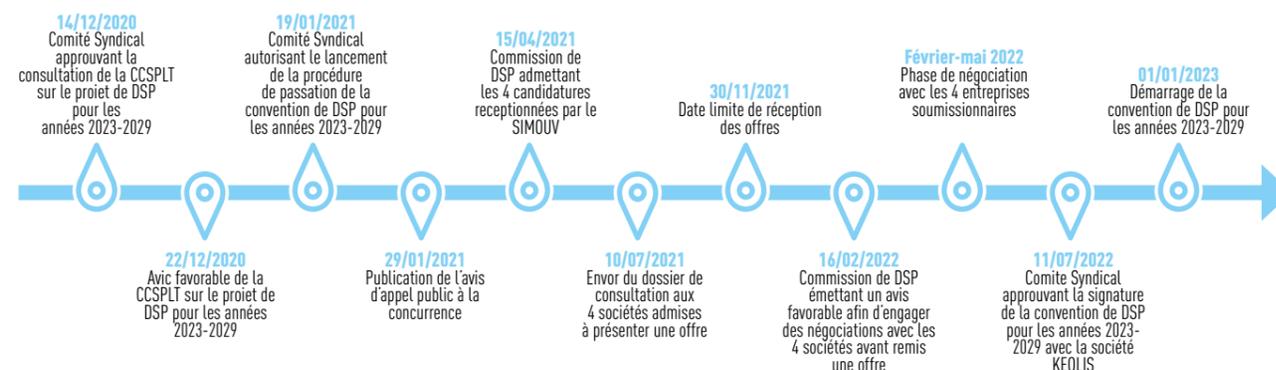
KHV devra notamment gérer l'ensemble des relations avec les usagers, collecter les recettes commerciales à reverser au SIMOUV, et fournir l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation.

Enfin, il lui faudra aussi assurer la totalité des opérations de maintenance des infrastructures (niveaux 1 à 5), du parc roulant, des équipements techniques (Information voyageur, billetterie...), et, d'une manière générale, de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers du réseau de transports urbains mis à disposition par le syndicat.

Réseau de transports urbains du Valenciennois ou réseau Transvilles ?

Ces deux appellations ne sont pas distinctes, mais similaires dans la mesure où le réseau de transports urbains du Valenciennois correspond au réseau « Transvilles » et vice versa. L'unique différence porte sur le fait que « Transvilles » constitue la marque commerciale du réseau, enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, et propriété du SIMOUV. Le délégataire a ainsi le droit d'utiliser la marque « Transvilles » et sa charte graphique associée pour ses opérations de communication notamment, conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public.

Chronogramme de la procédure de passation de la nouvelle convention de délégation du service public





PRODUCTION KILOMÉTRIQUE : ÇA ROULE PLUS POUR TRANSVILLES

8,95 millions de kilomètres ont été réalisés au titre de l'ensemble des services de transports proposés par le réseau Transvilles en 2022.

La production kilométrique est en hausse de 3,5 % par rapport à 2021 (plus de 300 000 km).

Cette hausse est essentiellement due à la production kilométrique tramway qui retrouve son niveau de 2016 (1,75 millions de km par an) et à la mise en œuvre d'un nouveau cadencement des deux lignes de tramway (12, 15, 30 minutes).



ÉVOLUTION DES KILOMÈTRES PAR MODE
(SOURCE : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023)

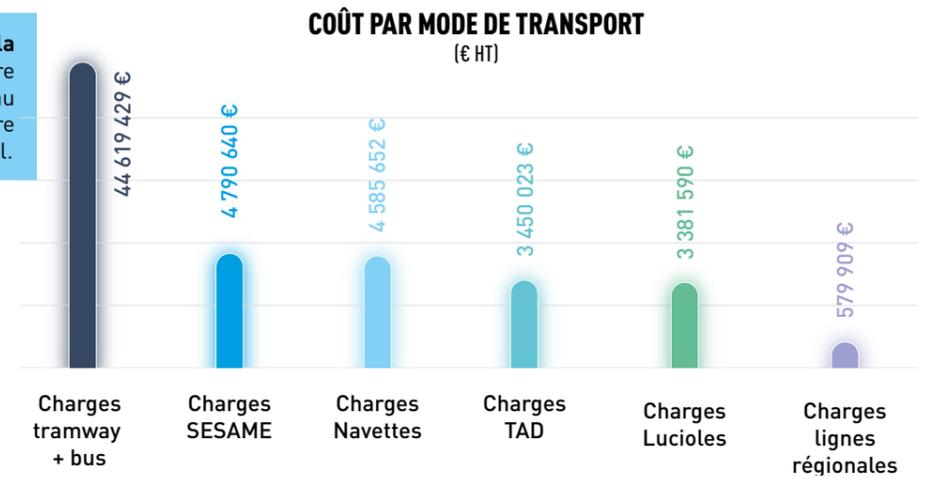


COÛT DU RÉSEAU : LES RÉSEAUX BUS ET TRAMWAY TOUJOURS EN POLE

En corrélation avec la production kilométrique, les deux principaux postes de charge sont le réseau bus et le tramway (44,5 millions d'euros). Viennent ensuite les Transports et accompagnements de Personnes en Situation de Handicap (TPSH)

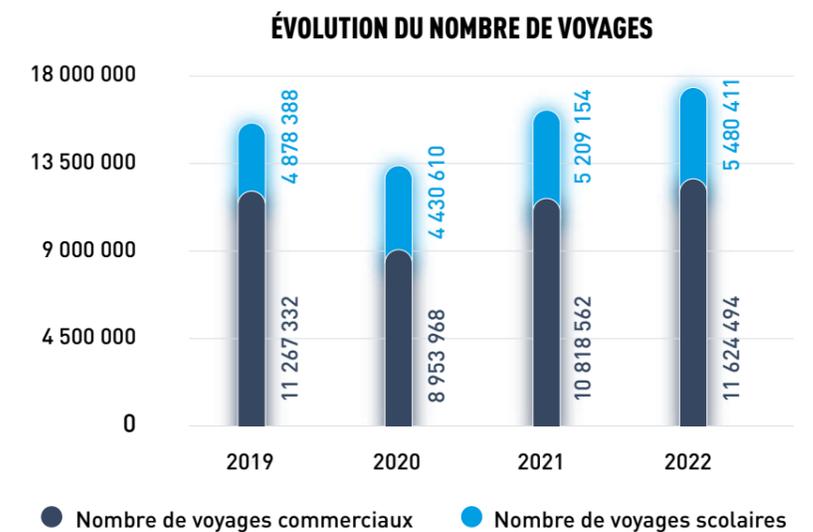
et les navettes de centre-ville (entre 4,5 et 4,8 millions d'euros), puis les véhicules de transports à la demande (TAD) et la ligne Luciole (3,4 millions d'euros).

À noter que le SIMOUV verse à la Région une compensation tarifaire de l'ordre de 580 000 euros HT au titre de la desserte de son territoire par les lignes régionales Arc en Ciel.



EXPLOITATION : 6,7 % DE VOYAGES SUPPLÉMENTAIRES EN 2022

En 2022, le nombre total de voyages sur le réseau s'établit à 17,1 millions. Il est en hausse par rapport à 2021 (plus 6,7 %). Le réseau retrouve un niveau de fréquentation légèrement supérieur à celui de 2019, avant la période de baisse de fréquentation liée à la pandémie de Covid-19.



“MON PARCOURS”

À DESTINATION DES PUBLICS SCOLAIRES
POUR UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE RÉUSSIE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les lignes scolaires ont été intégralement renommées pour faciliter leur compréhension dans le cadre d'un projet global nommé “Mon Parcours”. Il s'agit de rendre les voyages des scolaires encore plus simples pour leur donner une première expérience positive des transports en commun.

Mis en œuvre à la rentrée 2022, “Mon Parcours” est venu répondre à des remarques régulières des élèves et établissements scolaires qui avaient du mal à se repérer dans l'offre scolaire. Précédemment, un numéro de ligne correspondait à un établissement, peu importe d'où venait la course. Afin de faciliter l'usage des lignes scolaires, “Mon Parcours” remet à plat toute cette organisation en proposant un numéro unique pour chaque « origine-destination » : les différents trajets sont définis par la lettre P à laquelle s'ajoutent 4 chiffres. Les deux premiers désignent un ou plusieurs établissements d'un même secteur, les deux derniers correspondant à l'origine de la ligne.

Ainsi, les fiches horaires ont été intégralement repensées pour être claires et compréhensibles. Tous ces documents ont été mis à la disposition des établissements et des parents dès la mi-juin. Les établissements scolaires ont été invités à trois webinaires pour leur permettre de découvrir les changements de la rentrée 2022 et le principe de “Mon Parcours”. Ils ont pu également proposer des améliorations.

Le coût financier de la mise en place du Pass & Go, supporté par le SIMOUV en compensation, a représenté pour l'année 2022, un montant de 3 327 751 €.



Je vais en cours		Je sors de cours	
	LEV		Mo V SAMJ
ARTRES	ARTRES GARE	07:22	12:05 15:35 16:35 17:35
	MARRONNIER	07:24	
	ARTRES CAVINS	07:26	
QUERENAING	RUE DES ECOLES	07:26	
	MARRONNIER	07:27	
	QUERENAING CAFE TABAC	07:28	
FAMARS	QUERENAING MAIRIE	07:35	
	CHETIERE	07:36	
	LA BETTERAVE	07:40	
AULNOY LES VALENCIENNES	LES 3 BOULEAUX	07:41	
	FAMARS PLACE	07:42	
	MINEUR	07:42	
ARTRES	KILOMETRE	07:43	
	COLLEGE MME D'EPINAY	07:46	
	ARTRES GARE	07:46	
ARTRES	COLLEGE MME D'EPINAY	12:05	15:35 16:35 17:35
	LES VALENCIENNES	12:06	15:36 16:36 17:36
	MINEUR	12:08	15:38 16:38 17:38
FAMARS	FAMARS PLACE	12:09	15:39 16:39 17:39
	LES 3 BOULEAUX	12:10	15:40 16:40 17:40
	LA BETTERAVE	12:12	15:42 16:42 17:42
QUERENAING	CHETIERE	12:14	15:44 16:44 17:44
	QUERENAING MAIRIE	12:15	15:45 16:45 17:45
	QUERENAING CAFE TABAC	12:17	15:47 16:47 17:47
MARRONNIER	MARRONNIER	12:23	15:53 16:53 17:53
	ARTRES CAVINS	12:25	15:55 16:55 17:55
	RUE DES ECOLES	12:26	15:56 16:56 17:56
MARRONNIER	MARRONNIER	12:27	15:57 16:57 17:57
	ARTRES GARE	12:29	15:59 16:59 17:59

Ayez le bon réflexe : validez à chaque montée

Clients abonnés ou voyageurs occasionnels, la validation est obligatoire à chaque montée, même en correspondance.

Attention ! Un titre non validé, vous expose à une amende.

Les abonnements -25 ans

Abonnement illimité annuel pour une personne de moins de 25 ans. Inscription uniquement sur internet. ...20 €

Abonnement pour une personne pendant un mois à la première validation. ...38 €

Abonnement pour une personne pendant une année à la première validation. ...360 €

Voyage en illimité en bus, tram et train TER* toute l'année**

GRATUITÉ POUR LES MOINS DE 25 ANS

Créé en 2019, l'abonnement Pass & Go permet à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans et résidant au sein du territoire, de voyager gratuitement et de manière illimitée sur l'ensemble du réseau Transvilles (bus, tram et TER des 12 gares du territoire). Le Pass & Go est valable du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Il est délivré après une inscription en ligne, la présentation de justificatifs et le paiement des 20 euros de frais de dossier annuels. En 2022, 21 700 abonnements Pass & Go ont été délivrés.



TAXIVAL, SERVICE SÉSAME, NAVETTES DE CENTRE-VILLE ET LIGNE LUCIOLE

UN TRANSPORT QUI S'ADAPTE AUX ATTENTES ET BESOINS

Des services plus spécifiques sont développés sur le territoire, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, et au contexte territorial.

En complément des lignes régulières de bus et de tramway, existe par exemple le service de transport à la demande Taxival, qui a pour objectif principal de proposer une desserte des cinq zones peu denses du Valenciennois (secteur nord, nord-ouest, sud, est et ouest). Les usagers peuvent alors réserver un taxi

affrété par Transvilles, qui les transporte, soit entre deux arrêts situés dans la zone, ou soit entre un arrêt de la zone et un arrêt en lien avec les lignes régulières Transvilles ou le TER. Ce sont plus de 16 200 voyages qui ont été réalisés sur ce service en 2022, soit une croissance de 43.4 % par rapport à 2021. Une campagne de communication à destination des communes desservies par Taxival a été réalisée au printemps 2022, qui a de ce fait permis de rappeler ou de faire découvrir le fonctionnement de ce service aux habitants.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES TAXIVAL
(SOURCE : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023)



On retrouve aussi le service Sésame à destination des personnes en situation de handicap moteurs ou visuels rendant difficile l'utilisation du réseau bus et tram de Transvilles. Ce service de transport collectif est organisé en circuits chaque fois que cela est possible, afin de réaliser des

groupages de personnes. Ces circuits sont proposés pour le travail, les stages, les études supérieures ou encore dans le cadre de déplacements personnels. L'exploitant Transvilles met à la disposition du client Sésame des véhicules adaptés à sa mobilité.





Autre service très apprécié, les navettes de centre-ville entièrement gratuites ! Depuis 2021, elles desservent le cœur de Valenciennes (Cordons 1 et 2), Denain (Villars Express) et Saint-Amand-les-Eaux (Amanditour). Ces navettes circulent en boucle, et relient les principaux quartiers au centre-ville, gare, et points d'intérêts. En 2022, des cellules de comptage ont été installées dans certains véhicules afin de mesurer la fréquentation. Pour les Cordons 1 et 2, ce sont 170 000 montées annuelles qui ont été recensées, soit environ 500 montées par jour.

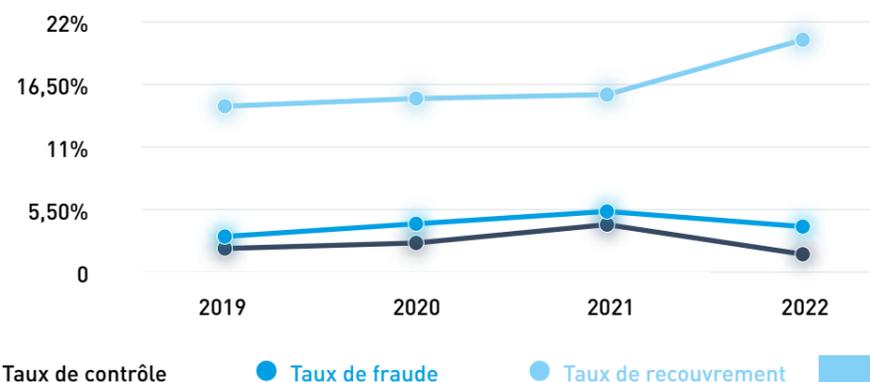
Enfin, la ligne Luciole qui est une ligne de bus de soirée, accessible à tous ! Elle relie Famars Université à Valenciennes tous les soirs de 21h30 à 1h. Elle permet notamment aux étudiants de profiter en soirée des activités associatives, culturelles et sportives. Le parcours a été conçu pour desservir les bibliothèques universitaires, les lieux de loisirs, et la gare SNCF. À noter qu'en application des dispositions de la Loi n°2019-1428 d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM), cette ligne bénéficie d'un service de descente à la demande depuis la rentrée des vacances de Toussaint 2022.

LA FRAUDE EN DIMINUTION SUR LE RÉSEAU

L'année 2022 connaît un taux de contrôle en légère baisse par rapport aux deux années précédentes, mais encore supérieur à celui de 2019 : 267 927 voyageurs ont ainsi été contrôlés en

2022. Le taux de fraude (3,86 %) est en diminution par rapport à 2021, mais le taux de recouvrement de 14,6 % est en baisse constante depuis 2019.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE FRAUDE



RECETTES DU RÉSEAU : UNE AUGMENTATION DE 7,2 % EN 2022

Les recettes du réseau comprennent notamment les ventes des titres commerciaux, des titres scolaires (montant des frais de dossiers) et des titres spéciaux (usagers interurbains voyageant sur les lignes régionales intégrées au réseau Transvilles).

Pour l'année 2022, ces recettes s'établissent à 13 368 744 euros HT, soit une croissance de 7,2 % par rapport à l'année 2021. Les recettes retrouvent le niveau de 2019 (13,4 millions d'euros HT) avant la période de baisse de fréquentation liée à la Covid-19.



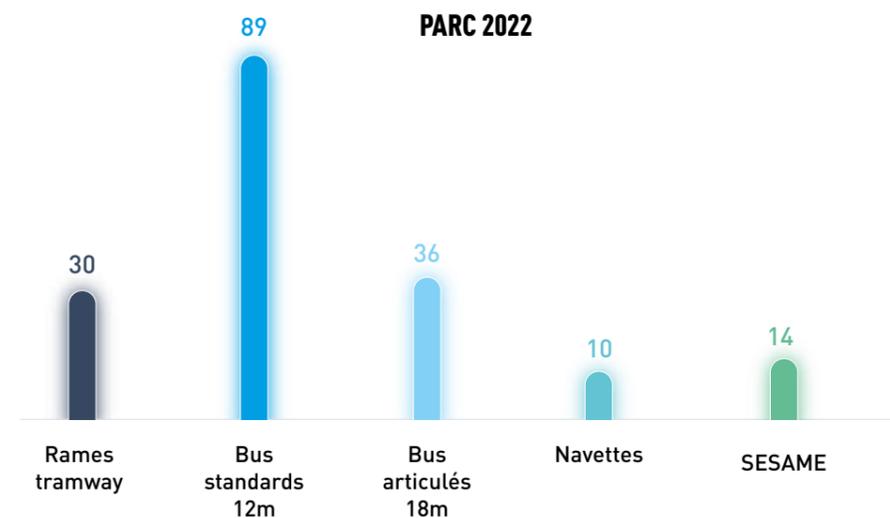
MATÉRIEL ROULANT

11 BUS BIOGNV MIS EN SERVICE

Le comité syndical du SIMOUV a approuvé le 22 juin 2021 une stratégie de renouvellement du parc roulant bus, visant un renouvellement de 56 véhicules (32 bus standards et 24 bus articulés) à l'horizon 2026. Il s'agit de bus alimentés au bioGNV, la démarche visant à décarboner le réseau, et tenir les objectifs fixés par la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte. En 2022, 7 bus standards bioGNV et 4 bus articulés bioGNV ont rejoint le parc bus de Transvilles.

TRAMWAY	
Nombre de rames	30
Âge moyen du parc	14.74
BUS ET AUTRES VEHICULES	
Nombre de véhicules	149
Âge moyen du parc du SIMOUV	9.37

PARC 2022



STATION BioGNV EN ACTIVITÉ

LES PREMIERS BUS TRANSVILLES RECHARGÉS DÈS DÉCEMBRE 2022



La loi n°2015-997 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a incité les collectivités à s'engager dans des formes d'écosystèmes locaux, encourageant notamment le développement de « territoires à énergies alternatives au diesel. ». Au vu des objectifs, le secteur des transports doit contribuer à l'objectif de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ainsi entre 2020 et 2025, 50 % des véhicules renouvelés doivent avoir une motorisation alternative au diesel.

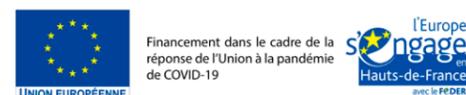
Suite à l'organisation de séminaires et de démonstrations de différentes motorisations, le comité syndical a acté, par délibération en date du 22 juin 2021, la stratégie de renouvellement du parc roulant, en décidant l'acquisition, sur la période 2022-2026, de 56 véhicules propulsés au bioGNV (32 bus standards, et 24 bus articulés).

La mise en application de cette décision a nécessité la construction d'une station bioGNV. Outre l'usage privé dédié aux bus, une opportunité pour une mutualisation à destination du public a en même temps été identifiée. Une station publique a ainsi été ouverte à tous. L'utilisation de cet équipement, dans la configuration public/privé est la première dans la Région Hauts-de-France, et a dès lors vocation à créer un écosystème autour du bioGNV et de la production locale de biométhane.

Trois zones distinctes composent la station bioGNV : une **zone process** avec les éléments techniques permettant de mettre le gaz sous pression (compresseurs, aérothermes, sécheur, zone de stockage...), une **station de charge publique** ouverte aux véhicules particuliers et professionnels, qui dispose de trois postes de charge rapide, et une **station de charge privée** à destination des véhicules Transvilles, composée de 77 distributeurs de charge lente et de deux postes de charge rapide d'appoint.

Le montant de ces travaux s'élève à 3,1 millions d'euros HT, dont 55 % financés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER/ REACT-EU) qui s'inscrit dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie de COVID-19. Le chantier de la station a démarré en mai 2022 avec les travaux de génie civil, de voirie et de réseaux divers. Les équipements de la station ont été installés progressivement d'août à décembre 2022, et les premiers bus Transvilles bioGNV ont pu être rechargés dès la fin de l'année.

Concernant le fonctionnement de la station, le comité syndical a décidé, par délibération du 15 septembre 2022, de désigner la société Seven Occitanie en qualité de concessionnaire pour les années 2023-2029. Conformément au contrat de concession conclu le 16 novembre 2022, cette société aura pour mission d'entretenir, d'exploiter et d'assurer la promotion commerciale de la station, notamment en assurant la fourniture de bioGNV aux bus du réseau et à tous les autres véhicules professionnels et particuliers souhaitant se recharger au niveau de la partie publique.



LE DÉVELOPPEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE ET LE RENFORCEMENT DE PÔLES D'ÉCHANGES



Dans le cadre du projet de mobilité durable porté, à titre expérimental, par le SIMOUV, et des réflexions menées avec les différents partenaires concernant l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire du SCoT, plusieurs sites ont été recensés.

Actuellement, sur le territoire, il ressort un développement d'aires de covoiturage « sauvages », situés aux abords des voiries départementales reliant les axes autoroutiers. D'autres points stratégiques, comme le stationnement en gare SNCF, sont parfois sous-dimensionnés, ou alors la qualité des aménagements existants requièrent une amélioration.

Le développement croissant des besoins en termes de covoiturage, de même que

les problématiques sécuritaires liées à l'utilisation intensive de ces espaces isolés et non encadrés, ont nécessité la mise en œuvre d'aménagements, afin d'apporter aux usagers une réponse satisfaisante en termes de déplacement. Sur l'année 2022, deux sites ont été choisis. Le premier est situé sur la route départementale 953 reliant la commune de Rosult à l'autoroute A23. Le second étant le parking de la gare SNCF « Trith-Le-Poirier » à Trith-Saint-Léger qui a généré en 2018 près de 160 000 passages.

En ce qui concerne l'aire de covoiturage de Rosult, le stationnement a été complètement créé pour environ 65 places, certaines étant réservées aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules hybrides ou électriques. Le financement réalisé par le

SIMOUV sur cette opération s'est élevé à 402 832,87 euros HT.

Pour l'aménagement du parking de la gare SNCF « Trith-Le-Poirier », il a fallu procéder à une démolition et reconstruction des places de stationnement, l'aménagement d'un piétonnier et l'installation du premier abri vélos sécurisé de 40 places, dont trois dédiées aux vélos à assistance électrique. Le montant global de 461 131 euros HT a été financé par le SIMOUV, avec une subvention Régionale à hauteur de 208 065 euros.

Les deux pôles d'échanges multimodaux ont bénéficié d'un traitement paysager et de l'installation d'éclairage public à LED. Ils ont été inaugurés le 9 mai 2022.



NOUVELLE LIAISON DOUCE ENTRE LA GARE DE TRITH-SAINT-LÉGER ET LE CAMPUS UNIVERSITAIRE

À Valenciennes, le campus universitaire du Mont Houy constitue un pôle générateur de déplacements majeur sur le territoire, au regard du développement de l'attractivité de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de la zone d'aménagement concertée du Technopôle Transalley.

Afin de mieux accompagner les usagers des transports en commun et les modes doux (marche, vélos, trottinettes entre autres) sur ce site stratégique, le SIMOUV a engagé la réalisation d'une liaison douce entre la gare ferroviaire « Trith-Le Poirier » située à Trith-Saint-Léger, et le campus universitaire.

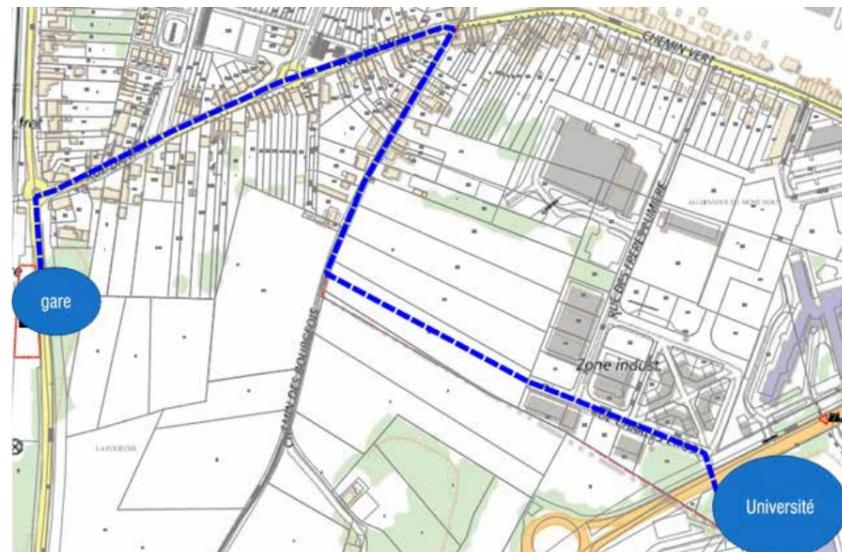
Les aménagements de plus de 1,1 km comportent, notamment une liaison

douce sur une emprise de 5 mètres et un linéaire de 600 mètres, complétée par un jalonnement depuis les abords de la voie permettant la circulation en toute sécurité des deux roues et des piétons. Un éclairage public, mais aussi une intégration de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales complètent cette réalisation.

Cette liaison se raccorde sur le chemin des Bourgeois en direction de la gare SNCF, et sur la rue Charles-Cros en direction de l'Université. Les travaux ont débuté en octobre 2022, et s'achèveront en 2023. Le montant global de l'opération s'établit à 462 149,90 euros HT, financés à 70 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER / REACT-EU).



Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



MOBI-MIX, UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT AVEC VALENCIENNES MÉTROPOLE

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, Valenciennes Métropole a associé le SIMOUV dans l'expérimentation de Hubs de Mobilité, plus spécifiquement dans un projet de coopération européen INTERREG libellée « Mobi-Mix ». Ce projet vise à explorer les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre le public et le privé facilitant le déploiement de solutions de mobilité durable et partagée sur le territoire de Valenciennes Métropole.

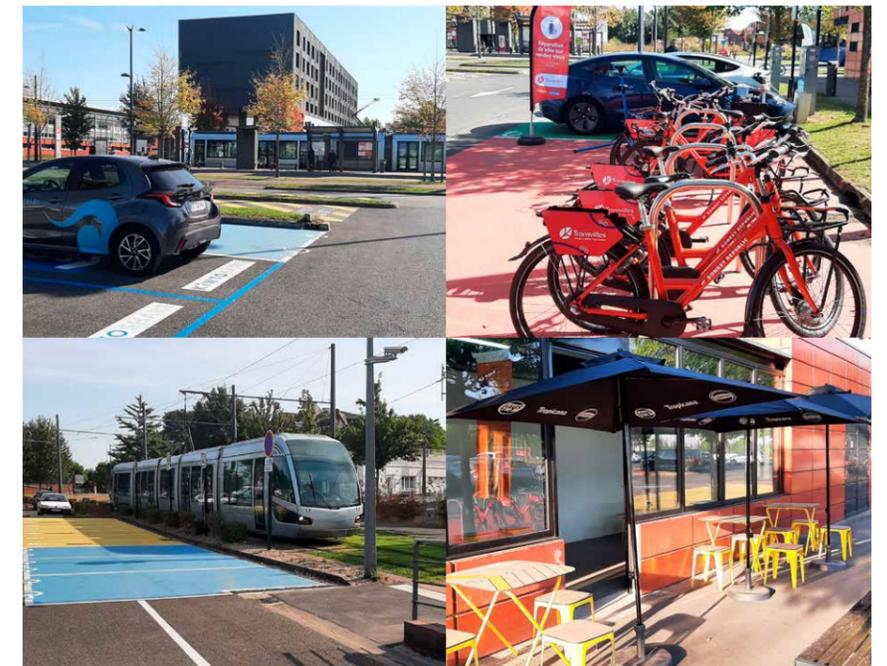
Les hubs de mobilité sont des lieux qui facilitent les déplacements intermodaux en permettant de combiner différents moyens de transport collectif, individuel et partagé, afin de répondre aux enjeux de mobilité durable et active. Dans le cadre de ce projet, deux sites ont été identifiés comme démonstrateurs de hubs de mobilité : les parkings relais de Nungesser et de Famars Université.

Sur ces parkings relais, le public retrouve une offre de transport public (bus, tramway, navettes...) à laquelle est reliée une offre de mobilité douce et partagée (vélos, trottinettes, stationnement réservé pour le covoiturage, l'autopartage...),

complétée par une offre de services (informations voyageur, bornes de recharge, offres de stationnement...) et une offre de services de proximité (petite restauration, retrait de colis...).

En plus de la desserte tramway et autobus existante, le SIMOUV a engagé des travaux d'aménagement sur le parking relais de Famars Université pour accueillir vélos, trottinettes, dépose-minute, covoiturage, véhicules hybrides ou électriques, mais également le service d'autopartage 100 % digital Kinto Share. Une offre de petite restauration a pris place dans les anciens locaux du poste de gardiennage du parking, en partenariat avec la boulangerie locale La Sarrazine, alors qu'une prestation d'entretien et de réparation de vélo, et un point de retrait colis géré par Mondial Relay doivent rejoindre le hub en 2023. Le coût des aménagements pour ce parking relais s'est élevé à 31 562 euros HT.

En ce qui concerne le parking relais de Nungesser, le SIMOUV a intégré les mêmes modes de déplacement pour un coût de 23 568 euros HT, ainsi que le relais colis qui devrait s'installer courant 2023.



LA MAISON DES MOBILITÉS



CREDIT PHOTO : TRANSVILLES

¹ Les deux premiers niveaux sont mis à disposition de TRANSVILLES et constituent à ce jour l'agence commerciale et le centre de relations clients.

Propriétaire des deux premiers niveaux des bâtiments situés au 19 place du Hainaut à Valenciennes, le SIMOUV a acquis le 06 mars 2020 les deux derniers étages.

Cette acquisition permet ainsi au syndicat d'être propriétaire d'un ensemble immobilier situé au cœur de Valenciennes, à proximité immédiate des deux arrêts du tramway (Clémenceau et Hôtel de Ville), d'un arrêt du Cordon et à quelques mètres de la gare SNCF.

Une vaste opération de réhabilitation a démarré en 2022 en vue d'aménager la future¹ « Maison des Mobilités ».

En effet, face aux défis et aux enjeux de la mobilité de demain, ces nouveaux espaces permettront de créer notamment un laboratoire de la mobilité, un lieu d'échanges et d'accueil des acteurs de la mobilité en vue de travailler sur des projets innovants.

Deux salles de réunions, situées en R+2, seront ainsi aménagées afin de pouvoir organiser certaines instances du SIMOUV comme les Bureaux Exécutifs, les commissions, les ateliers d'études pour la planification du SCoT et du PDU. Ces dernières pourront également être mises à disposition des partenaires de la mobilité.

Le R+3 et les combles seront aménagés afin d'accueillir des bureaux destinés à la location de courte et moyenne durée. Cet aménagement sera l'occasion de créer un point information « mobilités » autour du vélo, du transport à la demande, du covoiturage, des bus et tramway.

Le programme des travaux de réhabilitation est estimé à 500 000 €HT en vue d'une mise en service qui a été programmée pour septembre 2023.

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DU VALENCIENNOIS

LA MOBILITÉ DE DEMAIN, ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, le SIMOUV assure le pilotage du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois approuvé par délibération du 4 décembre 2014. Ce plan vise à définir les grands principes de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement sur le ressort territorial. Il a pour objectif principal la valorisation du recours aux transports en commun, la place des piétons et des deux-roues, ainsi que l'utilisation rationnelle de la voiture.

Le PDU est un document d'orientation et de planification définissant, pour une période de 10 ans, la politique en matière de déplacements à l'échelle de l'arrondissement. Pour mettre en œuvre ces enjeux et objectifs, 25 actions ont été détaillées autour de 6 axes : l'articulation des politiques d'urbanisme et de mobilité, le renforcement de la mobilité pour tous, le développement d'un système de mobilité à coûts maîtrisés, la maîtrise des circulations automobiles via l'ensemble des outils disponibles, la

confirmation de la mobilité dans son rôle de vecteur de dynamisme économique, et la sensibilisation aux changements de comportement en matière de mobilité.



ENJEUX ET OBJECTIFS DU PDU DU VALENCIENNOIS



Ainsi, au vu des conclusions de l'évaluation du PDU du Valenciennois, des attributions du SIMOUV en qualité d'AOM, de l'impact de la loi LOM et des évolutions de l'offre de mobilité à intervenir dans le cadre de la nouvelle DSP à compter du 1^{er} janvier 2023, le Comité Syndical a décidé en décembre 2022 de lancer la révision du PDU en vue de l'élaboration d'un Plan De Mobilité (PDM).



DE NOUVEAUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT

UN PLAN DE MOBILITÉ PRÉVU POUR 2024

À l'occasion des réflexions sur ce futur document, le SIMOUV apportera une attention particulière en matière logistique pour la desserte fluviale ou ferroviaire. Il sera également demandé au prestataire qui assistera le syndicat dans cette procédure de révision, de dresser un état des lieux de la logistique urbaine. Le rapport correspondant constituera de ce fait un apport pertinent pour le futur Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) qui sera intégrée au SCoT. Au-delà de ces éléments, le PDM devra aborder les principales thématiques suivantes : Zone à Faibles Emissions (ZFE) en cours d'étude, portée par la CAVM, et

qui concerne également plusieurs communes de la Porte du Hainaut [22] ; schéma de développement des aires de covoiturage, mobilité solidaire, etc., le tout en concordance avec les futurs Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) qui seront conclus entre la Région et les membres des bassins de mobilité du territoire (Etat, Département, agences d'urbanisme...), en lien bien entendu avec les AOM belges voisines.

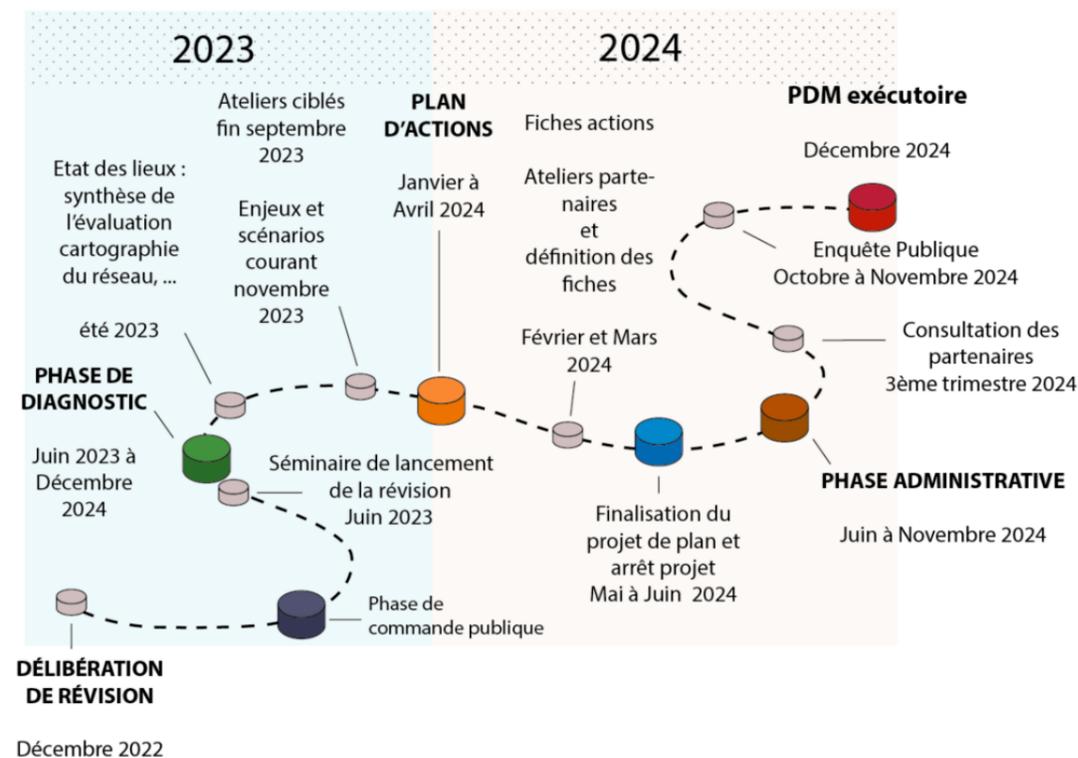
Plus de renseignements concernant la révision du PDU du Valenciennois et son actualité sur www.simouv.fr/la-mobilite/le-pdu-les-pde/le-pdu-du-valenciennois-en-revision.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA RÉVISION

Le rétro-planning prévisionnel de la révision du PDU s'articule autour de deux temps forts dédiés à chaque pièce du futur PDM. À ce calendrier, s'ajoute une étape essentielle : la phase

administrative prévue pour le second semestre 2024, et dédiée à l'arrêt du projet de schéma et l'enquête publique.

RÉTROPLANNING PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION DU PDU



LA COHÉSION DU TERRITOIRE - URBANISME

SCoT DU VALENCIENNOIS : LE SIMOUV À LA MANŒUVRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois, approuvé par délibération du 17 février 2014, est porté par le SIMOUV. Le syndicat assure ainsi la mise en œuvre, les évolutions et l'approbation de ce document aux dimensions transversales et partenariales, qui couvre le territoire des deux communautés d'agglomération membres. Il est défini à l'échelle de l'arrondissement, et constitue un projet politique territorial à l'horizon 2030. Le respect des orientations et recommandations du SCoT par les documents d'urbanisme locaux, fait l'objet d'une attention constante du SIMOUV.

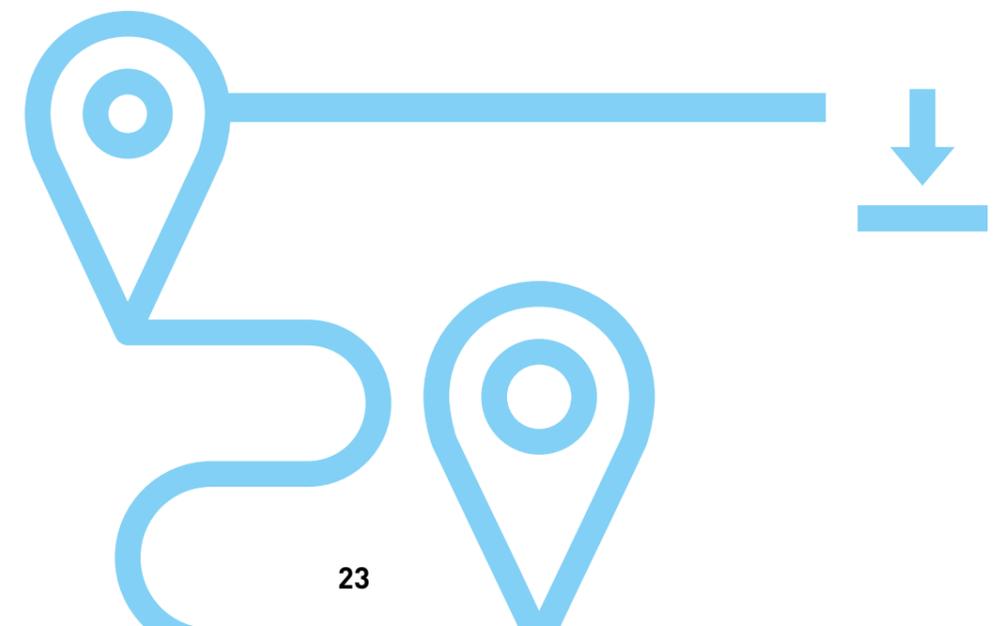
Par ailleurs, les objectifs fixés en matière de lutte contre l'artificialisation des sols (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience) vont conduire à des modifications successives du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) sur la période 2024-2027, qui devront nécessairement être appréhendées par le futur SCoT du Valenciennois.

Après huit années de mise en œuvre, les dispositions du SCoT du Valenciennois méritaient d'être interrogées compte tenu du bilan de l'évaluation réalisé en 2020 ainsi que des évolutions intervenues en matière de planification territoriale (Plan Climat-Air-Energie Territorial...).

Au vu de l'ensemble des évolutions à intégrer dans les orientations du SCoT, le Comité Syndical a décidé d'engager la procédure de révision du SCoT. Ce dernier sera l'un des premiers « SCoT modernisé » en France.

En effet, l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, conduit à modifier l'architecture et le contenu interne de ce document de planification, qui s'organise désormais autour d'un Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), comprenant un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL). Les annexes du SCoT, elles, comprennent un diagnostic, une justification des choix et une évaluation environnementale. On retiendra aussi que la faculté est donnée à un SCoT de comprendre un Programme d'Actions (PA) visant à accompagner sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, deux séances de la commission SCoT ont été tenues au cours de l'année 2022. De nombreux échanges ont été mis en œuvre avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut compte tenu notamment de la révision de la charte de ce dernier.



3 ÉCHELLES DE RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA RÉVISION DU SCoT

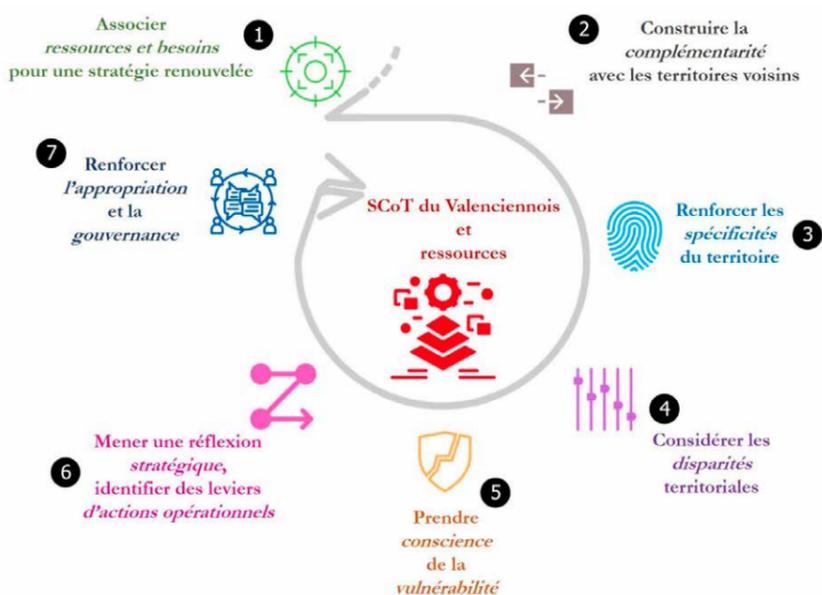
AXE 1	Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Valenciennois dans son environnement régional	LE GRAND TERRITOIRE
AXE 2	Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois	LE VALENCIENNOIS ET SON ORGANISATION INTERNE
AXE 3	Améliorer le cadre de vie et penser un urbanisme de proximité	LE TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

RESSOURCES DU VALENCIENNOIS, FIL DIRECTEUR DE LA RÉVISION

Mener la révision en suivant le fil directeur des ressources sur tous ses aspects permet une approche positive, fédératrice et opérationnelle du nouveau projet de territoire.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et dans la continuité des nombreux échanges tenus avec les différents partenaires, notamment au titre de la prise en compte des enjeux fixés par la loi climat et résilience, le comité syndical du SIMOUV a prescrit le 13 décembre 2022 la révision du SCoT du Valenciennois. La volonté est d'aboutir à un SCoT modernisé exécutoire au cours du dernier trimestre de l'année 2025. Mais sous réserve toutefois des évolutions légales en matière de mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN).

CO-CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE ET INVESTISSEMENT DES RESSOURCES LOCALES

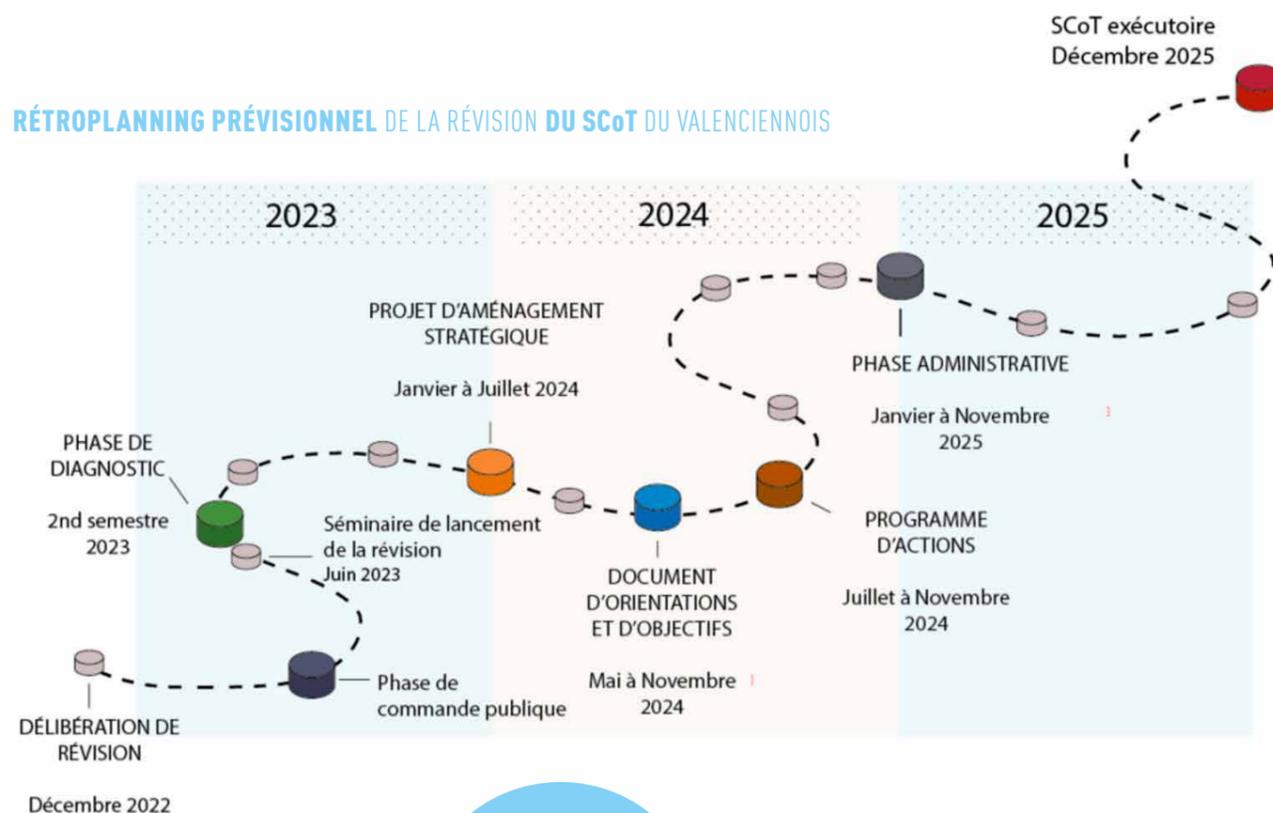


LES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU SCoT DU VALENCIENNOIS

Le rétro-planning prévisionnel de cette révision s'articule autour de plusieurs temps forts dédiés à chaque pièce du futur schéma. À ce calendrier, s'ajoute une étape essentielle : la phase administrative prévue pour 2025, dédiée à l'arrêt du projet de schéma, avec l'enquête publique.

Consultation des éléments relatifs à la révision du SCoT du Valenciennois et son actualité sur www.simouv.fr/le-scot/le-scot-du-valenciennois-en-revision.

RÉTROPLANNING PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION DU SCoT DU VALENCIENNOIS



LES 16^{èmes} RENCONTRES NATIONALES DES SCoT

AU DIAPASON DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Le SIMOUV, en qualité d'établissement public porteur de SCoT, a participé aux 16^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT. Organisé par la fédération nationale, ce rendez-vous s'est tenu à Besançon du 16 au 17 Juin 2022. Cette dernière est revenue en détail sur l'impact en termes d'aménagement du territoire depuis la promulgation de la loi climat et résilience. Les échanges ont notamment porté sur l'acceptabilité de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Les SCoT sont aujourd'hui un outil intégrateur adéquat pour engager de nouveaux modèles d'aménagement des territoires. La fédération nationale a réalisé une contribution synthétique présentant plusieurs leviers à disposition des élus pour rendre sa place au projet politique local en repensant les modèles d'aménagement remis en cause par l'accélération du défi de la transition écologique.

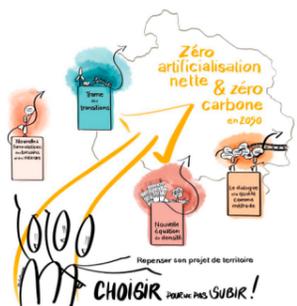
Cette riche étude constitue un référentiel et un appui bienvenus, en résonance avec le cheminement de la démarche de la révision du SCoT du Valenciennois.



CONTRIBUTION

S'ENGAGER DANS DE NOUVEAUX MODÈLES D'AMÉNAGEMENT

JUIN 2022



Consultation de la contribution de la Fédération des SCoT sur <https://www.fedescot.org/s-engager>



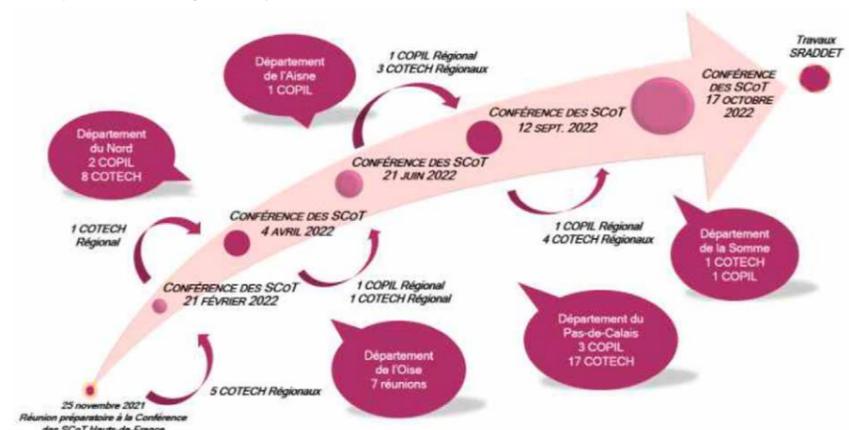
CONFÉRENCE DES SCoT DES HAUTS-DE-FRANCE

DES TRAVAUX TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2022

La loi climat et résilience a institué une conférence des SCoT au sein de chaque région française. L'idée est de formaliser des propositions dans le cadre de la modification ou de la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Un travail collaboratif mené par les SCoT des Hauts-de-France et les établissements publics de coopération intercommunale non couverts par des SCoT, a été guidé par la volonté de s'inscrire dans le développement des territoires régionaux et dans le respect des attendus de la loi.

des Hauts-de-France a été réunie à l'initiative et sous la présidence de Françoise Rossignol, présidente du SCoT de l'Arrageois et première vice-présidente de la fédération nationale des SCoT.

SCoT de l'Arrageois et première vice-présidente de la fédération nationale des SCoT.



Réunions techniques et politiques réalisées dans le cadre des travaux de la Conférence des SCoT des Hauts-de-France.

En l'absence de dispositions régissant son fonctionnement, la conférence des SCoT



CONDUITE D'UNE ÉTUDE SUR LA STRATÉGIE COMMERCIALE DU VALENCIENNOIS

LES PISTES RÉGLEMENTAIRES MOBILISABLES PRÉSENTÉES EN 2023

Au niveau national, de nombreux SCoT s'intéressent au potentiel de diversification et de densification des zones commerciales, au vu notamment de l'objectif ZAN et de la déshérence de certains espaces marchands. Sensible à ces questions, le SIMOUV a initié en septembre 2022 une étude portant sur l'élaboration d'un schéma directeur commercial du Valenciennois. À cette fin, un Bureau d'Étude, constitué de la société Bérénice et du cabinet Adden Avocats, accompagne le SIMOUV sur ce projet « Ville – Commerce ».

Le but de cette étude est de définir un document cadre de référence à même d'être une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs. La réflexion partenariale (communauté d'agglomération, communes, Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Hainaut...) vise à produire un document, présentant un diagnostic, des ambitions et un volet plan d'actions intégrant des principes communs. En décembre 2022, le diagnostic a été partagé politiquement, et l'année 2023 verra s'écrire la stratégie, ainsi que le référentiel.



Densité commerciale (Nbres commerces/10 000 habitants) Commerces au sens de la BPE

Source : Base Permanente des Equipements 2020, INSEE, Bérénice

- Un déséquilibre entre l'armature commerciale des deux agglomérations
- Une ville (Valenciennes) qui polarise le commerce
- Une densité commerciale de l'arrondissement en dessous des moyennes régionale et départementale

RÉSULTATS FINANCIERS

LES FINANCES

Le budget 2022 du syndicat a été voté le 7 mars 2022, et a fait l'objet d'une décision budgétaire modificative votée le 13 décembre 2022. Les montants ainsi votés (opérations réelles et d'ordres) s'élèvent à 89 677 330,58 euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 36 944 485,94 euros en dépenses et recettes d'investissement. Les réalisations budgétaires (opérations réelles, dont rattachements et reports) au titre de l'année 2022 sont synthétisées comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 77 457 242,46 €

Recettes de fonctionnement : 85 535 210,82 €

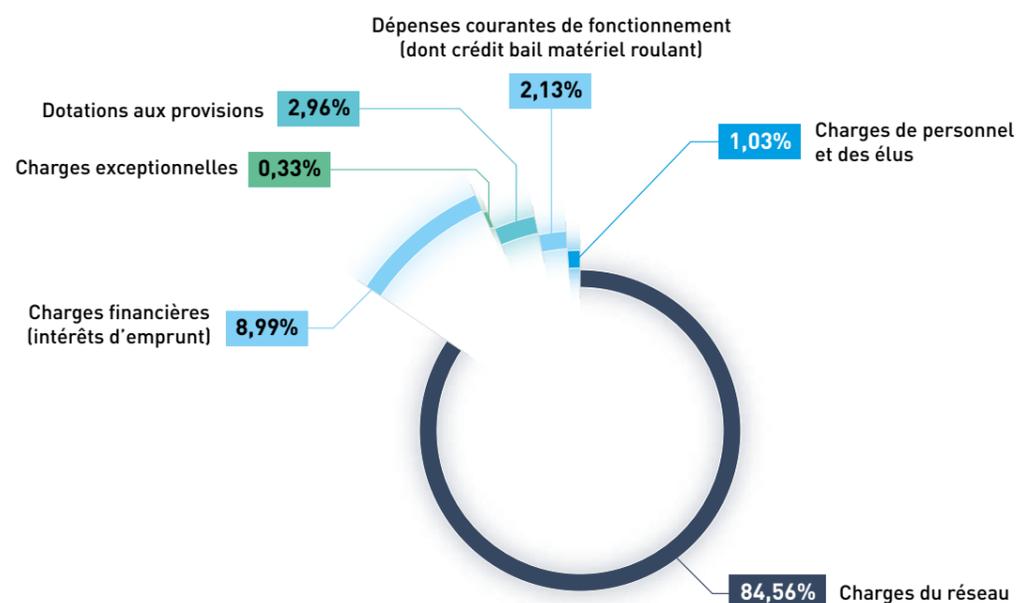
Dépenses d'investissement : 26 120 927,69 €

Recettes d'investissement : 25 823 130,12 €

Les représentations graphiques suivantes illustrent la composition des dépenses et recettes¹ exécutées au titre de l'année 2022.

EXÉCUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 77 457 242,46 €

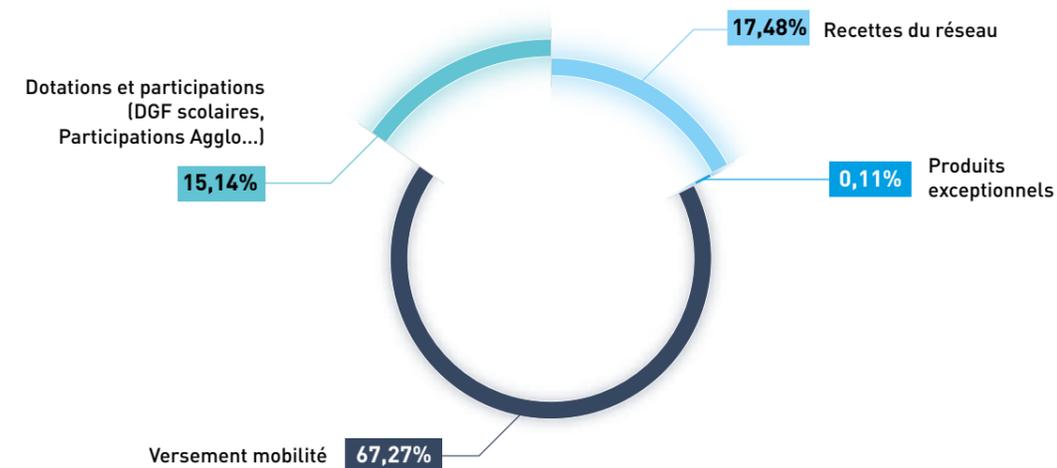
(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022)



¹ Pour les seules opérations d'ordres

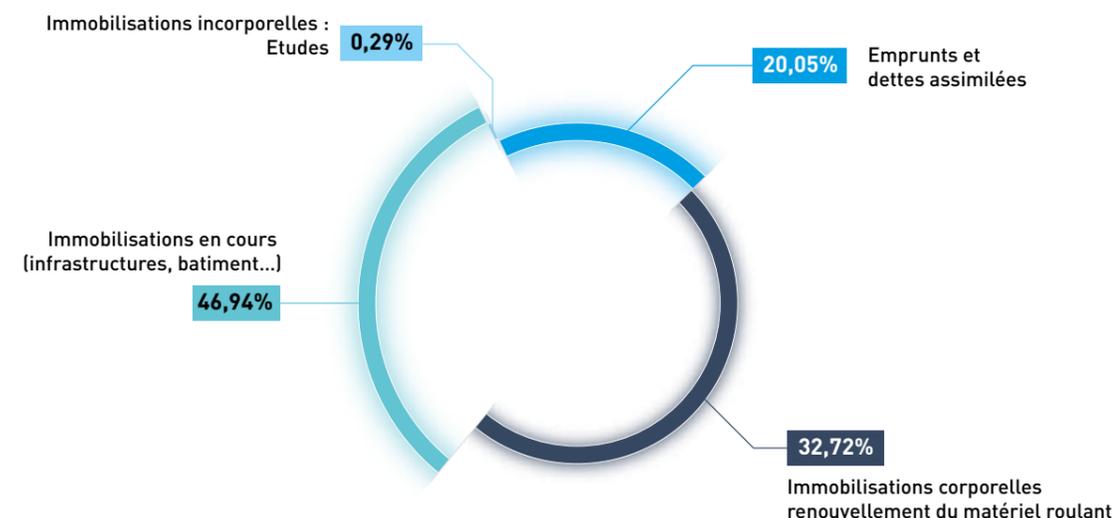
EXÉCUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 85 535 210,82 €

(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022)



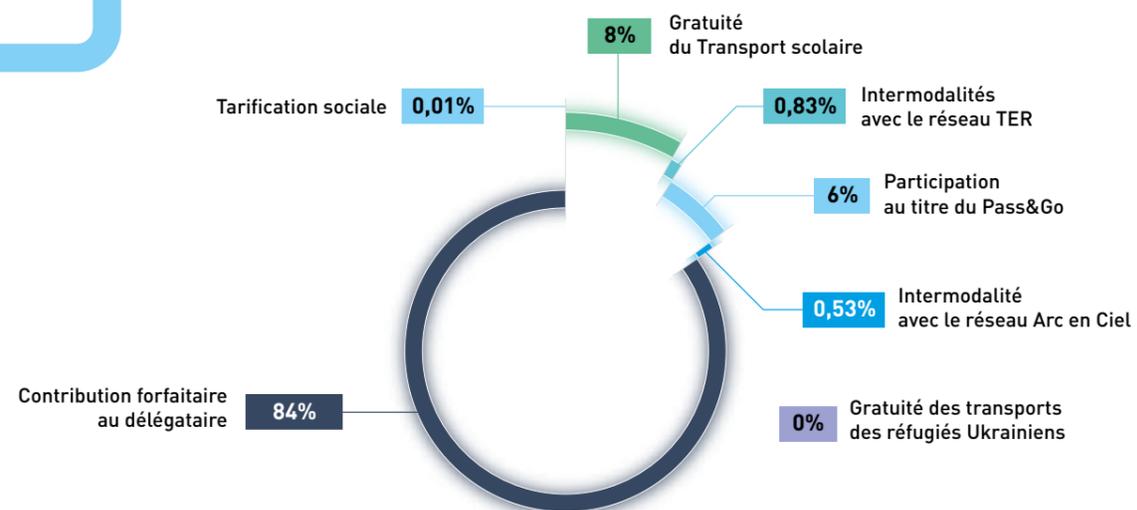
STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 : 19 214 810,59 €

(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022)



COÛT DU RÉSEAU 2022

(SOURCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022)



ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

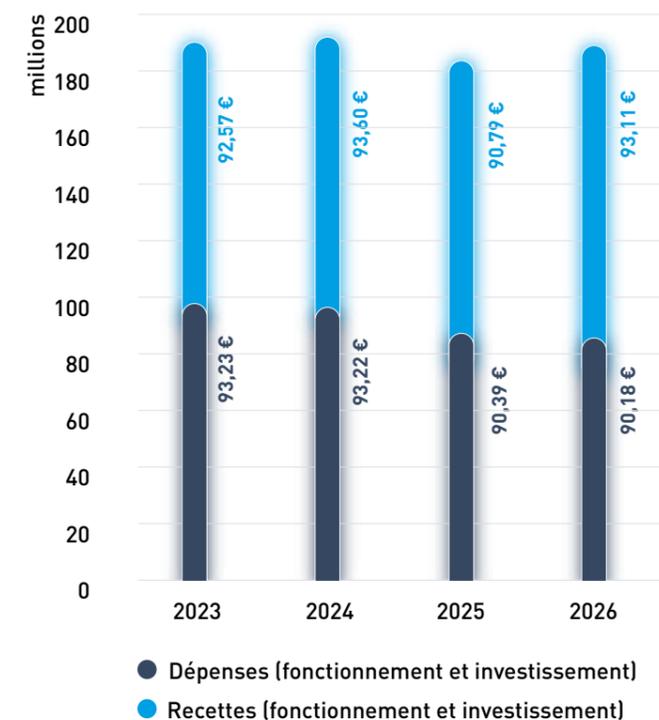
À fin 2022, l'encours de la dette (dont crédit-bail) atteint 157 957 680,41 euros, et est décomposé comme suit :

ÉTAT DE LA DETTE



PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2023/2026

(SOURCE : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023)





SIM  **UV**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

540 rue du Président Lécuyer - 59880 SAINT-SAULVE
Tél. : 03 27 45 21 25 - Fax : 03 27 45 63 08 - E-mail : contact@simouv.fr

Réalisation : SIMOUV2023. © SIMOUV, Transvilles. ISSN : 2650-0426